

Contrat d'abonnement PONCTUEL

Eau / Assainissement

Réservé à l'administration

Référence du contrat :

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- remplissez et signez le formulaire (attention la date d'effet est la date de signature de ce contrat)
- joignez toutes les pièces justificatives demandées,
- retournez votre demande au service des eaux du Grésivaudan – 390 rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex ou par mail à servicedeseaux@le-gresivaudan.fr

Informations à compléter et signer :

Adresse desservie

Adresse du lieu desservi

Code postal ____ Commune

SI COMPTEUR

N°compteur Relevé compteur

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

 Date ____/____/____

Identification de l'ancien occupant

Mme/M. Nom..... Prénom :

SI HYDRANT (la communauté de communes n'étant pas compétente en matière de défense incendie il est de la responsabilité du titulaire du contrat de s'assurer d'obtenir l'autorisation de la commune pour l'utilisation du poteau incendie)

N°/ adresse de l'hydrant

Identification du titulaire du contrat

- Entreprise – Raison sociale :
N°SIRET (obligatoire) _____ (Joindre un extrait Kbis de votre société)
- Particulier (joindre justificatif d'identité)

Mme/M. Nom..... Prénom : Né(e) le : ____/____/____

Mme/M. Nom..... Prénom : Né(e) le : ____/____/____

Adresse de facturation :

Code postal ____ Commune

Téléphone..... Courriel

Facturation (case à cocher)

- Base forfaitaire sur les tarifs en vigueur (pour une consommation estimée inférieure à 50 m³)
- Base forfaitaire sur les tarifs en vigueur (pour une consommation estimée inférieure à 100 m³)
- Base forfaitaire sur les tarifs en vigueur (pour une consommation estimée supérieure à 100 m³)
Estimation consommation m³
Prix au m³ sur la commune * € HT/m³

* les redevances Agence de l'Eau et les frais de service ne sont pas inclus et seront ajoutés à la facture

Durée

Ce contrat est souscrit pour une durée déterminée de jours calendaires.

Tout dépassement de délai devra faire l'objet d'un nouveau contrat.

Il est convenu que :

Le Grésivaudan est tenu de fournir de l'eau potable à tout titulaire du contrat de fourniture d'eau, selon les modalités prévues dans le règlement de service.

Le titulaire du présent contrat :

→ S'engage à se conformer au règlement de service de distribution d'eau, dont un exemplaire est remis ce jour, sans préjudice des voies de recours de droit commun.

→ S'engage à se conformer aux recommandations complémentaires ci-annexées.

→ Déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat, ainsi que du livret d'accueil.

→ Reconnaît que la souscription de ce contrat vaut commande avec obligation de paiement de la fourniture d'eau ainsi que les autres prestations assurées par le Grésivaudan que le règlement définit à la charge de l'utilisateur. Les frais d'accès au service seront facturés lors de la 1^{ère} facturation (au tarif en vigueur).

→ Dans le cas d'une contestation ou d'un litige, l'utilisateur doit contacter tout d'abord le service des eaux pour régler le différend qui l'oppose. Si la solution n'est pas satisfaisante, l'utilisateur a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

→ L'utilisateur bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du contrat. Il suffit d'adresser le formulaire de type rétractation ci-joint ou une déclaration de rétractation dénuée d'ambiguïté, dans les 14 jours, par courrier recommandé.

Tant que le contrat de fourniture d'eau potable n'est pas résilié, vous serez tenu pour responsable de votre branchement, des consommations afférentes et des sommes dues.

Si vous souhaitez que le service prenne effet avant l'expiration du délai de rétractation, cochez cette case.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions mentionnées ci-dessus.

Fait le ___ / ___ / _____

Signature

Tel. Accueil 04.76.99.70.00

ANNEXE – RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous prenez de l'eau sur un hydrant, vous devez respecter les prescriptions suivantes chaque jour afin de ne pas perturber le fonctionnement du réseau d'eau potable :

OUVERTURE et FERMETURE

- Vérifier le bon état général de l'hydrant
- Ouvrir méticuleusement les coquilles de l'hydrant et remisage des coquilles
- Vérifier que l'hydrant est bien fermé avant l'ouverture des bouchons
- Enlever le bouchon de la tête de chat que vous allez utiliser
- Manœuvrer DOUCEMENT le volant de l'hydrant à l'ouverture et à la fermeture (ou respecter la loi de manœuvre des vannes)
- Fermer méticuleusement les coquilles du poteau
- Vérifier que le système de purge est bien actionné si le système ne dispose pas de purge automatique

Tous les dégâts occasionnés sur l'hydrant ou sur le réseau en amont ou en aval et les frais de réparations correspondants vous seront facturés.